



Mairie de Lachelle
2, Grande rue
60190 LACHELLE
Tél : 03.44.42.41.17
Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE FERMETURE DE LA CIRCULATION
Ruelle de Compiègne LACHELLE
N°60337-2023-76

Le Maire de la commune de LACHELLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 11/10/2023 présentée par Monsieur Grégory DELCHER de la société TPIP – Rue d'Attichy – ZAC D'Aineau – 60350 JAULZY – **pour la création d'un branchement EU au niveau de la Ruelle de Compiègne 60190 LACHELLE** (voir plan).

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 13/11/2023 au 17/11/2023, la société TPIP a l'autorisation d'effectuer des travaux afin de créer un branchement EU à Ruelle de Compiègne 60190 LACHELLE. La circulation se fera dans le sens des Points de Repères (PR) décroissants avec une fermeture à la circulation.

Article 2 – La société TPIP s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, elle sera tenue de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par la société TPIP, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur Grégory DELCHER de la société TPIP,
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen,
- Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 11 octobre 2023

Le Maire,



Xavier LOUVET



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802406028



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : DELCHER Prénom : GREGORY
Dénomination : TPIP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE D'ATTICHY - ZAC D'AINEAU
Code postal 6 0 3 5 0 Localité : JAULZY Pays : France
Téléphone 0 6 4 0 6 8 5 4 8 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : gdelcher@tpip.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Ruelle de Compiègne
Code postal 6 0 1 9 0 Localité : LACHELLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Création d'un branchement EU
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 3 1 1 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 1 3 1 1 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : JAULZY

Le: 1 1 1 0 2 0 2 3

Nom : DELCHER Prénom : GREGORY Qualité :





20 m

(49.441623 2.737903);(49.441651 2.738024);(49.441598 2.738046);(49.441579 2.737916);(49.441623 2.737903);